

INRS	Marché en Procédure Adaptée (MAPA) réf. : LO.2026.18_BAT14_VENTIL_MOE Foire Aux Questions	11/05/2026
------	--	------------

Questions réponses publiées

Question créée le : 05/05/2026 à 12:14

Question :

Afin de permettre une analyse technique rigoureuse et de garantir la faisabilité des interventions lourdes sur le bâti datant des années 70 (percements de dalles, renforts structurels, ouvertures de voiles béton) mentionnées dans l'étude de faisabilité, le pouvoir adjudicateur pourrait-il joindre au DCE l'ensemble des plans de structure et notes de calcul disponibles ? La mise à disposition de ces documents est indispensable pour proposer une offre cohérente pour la phase Diagnostic.

Réponse :

Il est rappelé aux candidats que la phase études de la mission de maîtrise d'œuvre comporte des études de diagnostic lors desquelles il appartiendra au titulaire de procéder aux relevés nécessaires pour établir les notes de calculs adéquates comme détaillé dans le paragraphe 6.1 du Cahier des Clauses Techniques (CCT). Lors de cette étape seront fournies les pièces demandées.